

Chênaie buissonnante *Coronillo-Quercetum*

610

Identification de l'association

La chênaie buissonnante occupe les rochers ensoleillés aux étages submontagnard et montagnard inférieur. Elle constitue le groupement forestier le plus xérophile de ces deux étages (fig.610.1). A cause de la sécheresse, les chênes (surtout des hybrides à dominante *Quercus pubescens*) et leurs essences compagnes, comme l'érable à feuilles d'obier (*Acer opalus*) ou l'alisier blanc (*Sorbus aria*), sont à peine plus haut que les plus grands arbustes et ils forment une couverture discontinue, sous laquelle prospèrent de nombreuses espèces buissonnantes et herbacées.

La chênaie buissonnante ne se rencontre qu'au pied du Jura et dans les Alpes (carte C6.1), avec deux centres principaux de répartition dans chacune de ces régions: les vallées de l'Orbe et du Nozon d'une part, les vallées du Rhône (entre Aigle et Villeneuve) et de la Grande Eau d'autre part. L'histoire de cette association et sa répartition dans les territoires voisins du canton de Vaud figurent dans la revue bibliographique (B6.1).

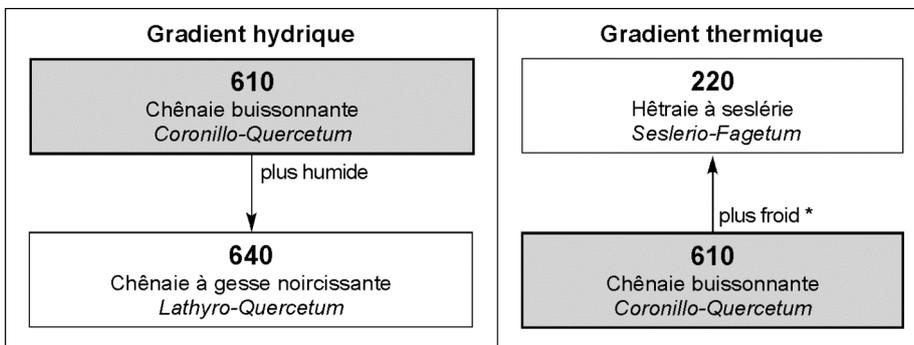


Figure 610.1 Position de la chênaie buissonnante par rapport aux associations les plus proches sur les gradients hydrique et thermique.

* En plus de la température, d'autres facteurs déterminants interviennent (voir texte).

Critères d'identification par rapport aux associations ressemblantes¹

Par rapport à la chênaie à gesse noircissante **640** (*Lathyro-Quercetum*), moins xérophile:

- f1 Présence d'au moins quatre espèces herbacées nettement xérophiles (groupes X12, X13, X14) et recouvrement cumulé de ces mêmes espèces > 10%.
- f2 Absence ou rareté des espèces mésophiles à large spectre forestier (groupe M1).
- f2 Absence ou rareté de l'alisier torminal (*Sorbus torminalis*).
- f2 Hauteur des arbres n'excédant pas 8 mètres.
- s1 Substrat calcaire compact (gradins rocheux ou lapiés) dépourvu de couverture morainique, avec un sol de 20 cm de profondeur au maximum (tarière), les arbres étant enracinés dans les fissures de la roche.

¹ Les critères d'identification sont hiérarchisés de la manière suivante:

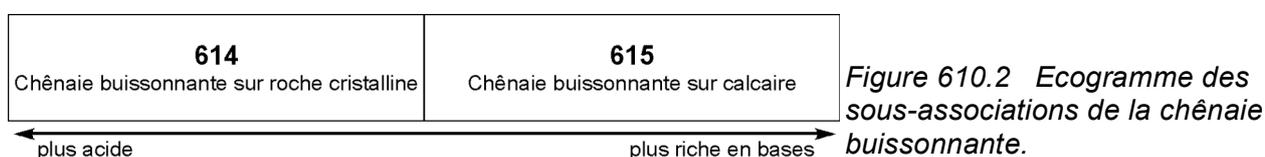
f1 critère floristique principal f2 critère floristique complémentaire
s1 critère stationnel principal s2 critère stationnel complémentaire

Par rapport à la hêtraie à séslerie **220** (*Seslerio-Fagetum*), moins thermophile et moins xérophile:

- f1 Absence du hêtre (*Fagus sylvatica*) dans la strate arborescente.
- s2 Sol moins profond et affleurements rocheux plus nombreux.

Identification des sous-associations¹

La chênaie buissonnante est subdivisée, en fonction de la nature du substrat, en deux sous-associations d'importance inégale (fig.610.2). Toutes deux sont illustrées dans le tableau de relevés de l'association (tabl.R6.1), la sous-association sur calcaire étant la seule à avoir suffisamment de relevés pour figurer également dans le tableau des syntaxons de chênaies (tabl.S6.1). La revue bibliographique (B6.1) présente les équivalences entre ces sous-associations et les groupements comparables décrits dans la littérature phyto-écologique régionale.



Critères de différenciation sur l'axe chimique de l'écogramme

Sous-association sur roche cristalline **614**:

- f1 Espèces acidophiles (groupe A) bien représentées, plus nombreuses que les espèces basophiles (groupe B).
- s1 Roche-mère cristalline, seulement dans la région de Lavey.

Sous-association sur calcaire **615**:

- f1 Espèces acidophiles (groupe A) absentes ou rares, nettement moins nombreuses que les espèces basophiles (groupe B).
- s1 Roche-mère calcaire.

Identification des variantes

La variante suivante, associée à un autre facteur écologique que la nature du substrat, a été recensée dans le canton pour la chênaie buissonnante:

- + Variante recensée dans la banque de données: 615+. Elle est illustrée par des relevés (tabl.R6.1) et par un syntaxon (tabl.S.1).
 Etage montagnard inférieur, au-dessus de 900 m, sur des gradins rocheux particulièrement secs et ensoleillés, aussi bien dans le Jura que dans les Alpes. Faiblement distinguée floristiquement par la présence de quelques espèces montagnardes, principalement le nerprun des Alpes (*Rhamnus alpina*), le laser à larges feuilles (*Laserpitium latifolium*) et la gentiane jaune (*Gentiana lutea*).

¹ Les critères d'identification sont hiérarchisés de la manière suivante:
 f1 critère floristique principal f2 critère floristique complémentaire
 s1 critère stationnel principal s2 critère stationnel complémentaire